

**Exposition "Bateaux de Dieppe et du monde entier" Musée de Dieppe  
Demande de subvention DRAC et Région de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme Alice QUESNEL

Madame Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que le Musée de Dieppe proposera, d'octobre 2015 à mars 2016, une exposition de maquettes de navires et dioramas, reflets de la riche histoire maritime de la ville, de son port et de ses marins.

A l'image de sa collection encyclopédique d'art et d'histoire, elle illustre les domaines aussi variés que les voyages des grandes découvertes, la grande aventure de la marine royale des vaisseaux de guerre du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècles, mais aussi de la pêche régionale, nationale ou extra-européenne. Des modèles originaux du Sri-Lanka, de la Terre-de-feu, du Canada et du Groenland, accompagnent ceux des chalutiers de la Manche, ou les grands voiliers de commerce qui transportaient le pétrole ou le nickel depuis les océans lointains.

Dédiée à une thématique populaire dans la ville, l'exposition a immédiatement rencontré le soutien des associations Amys du Vieux Dieppe et Terres et Mers d'Ivoire.

Un programme de visites, conférences et ateliers pédagogiques sera proposé pendant toute la durée de l'exposition.

La Ville de Dieppe sollicite une subvention au taux le plus élevé possible, auprès de la DRAC et de la Région Haute-Normandie, pour la réalisation de cette exposition.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 19 mai 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC et de la Région Haute-Normandie au plus haut taux possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments correspondants.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire